



## Non résiliation automatique par nouvel assureur

Par **Mathieu Arnaud**, le **10/07/2017** à **16:45**

Bonjour, je vous explique mon soucis.

En mai 2015 je souscrit une Assurance habitation chez un assureur X. Cet assureur doit prendre en charge la résiliation de mon contrat d'assurance en cours à ce moment la chez un autre assureur Y.

Visiblement, ils envoient un courrier à l'autre assureur Y qui a priori n'est jamais arrivé a destinataire puisqu'il leur est retourné. Sauf que la, manifestement ça ne les inquiète pas plus que ça et ils ne font aucune autre démarche.

Résultat, me voila assuré en double depuis mai 2015 et je ne m'en rend compte que maintenant un peu par hasard en vérifiant qui prélève des sous sur mon compte.

L'assureur X est bien embêtée, même si de mon point de vue ils sont en tord, ils ne peuvent pas faire grand chose surtout que l'assurance à déjà servi pour un sinistre l'an dernier.

Je n'ai pas réussi a recontacté Y mais je connais déjà la réponse, ils ne sont a priori pas en tord et je vais devoir faire un courrier pour résilier mon assurance à la date d'aujourd'hui et je peut m'asseoir sur un remboursement des cotisations depuis mai 2015. Je compte quand même leur demandé de me faire le calcul du trop perçu, ça devrait chiffrer dans les 500 euros. Quel sont mes recours?

Par **Chaber**, le **10/07/2017** à **17:08**

bonjour

[citation] me voila assuré en double depuis mai 2015 et je ne m'en rend compte que maintenant un peu par hasard en vérifiant qui prélève des sous sur mon compte[/citation]il faudrait vérifier vos comptes de façon régulière pour éviter tout incident ou éventuellement pouvoir faire réclamation à votre banque.

[citation]LBP postale est bien embêtée, même si de mon point de vue ils sont en tord, ils ne peuvent pas faire grand chose surtout que l'assurance à déjà servi pour un sinistre l'an dernier. [/citation]sinistre payé par la BP?

Selon la loi Hamon, si l'ancien contrat a plus d'un an la résiliation est demandée par le nouvel assureur

[citation], ils envoient un courrier à la Matmut qui a priori n'est jamais arrivé a destinataire

puisque'il leur est retourné. Sauf que la, manifestement ça ne les inquiète pas plus que ça et ils ne font aucune autre démarche. [/citation]Si l'erreur provient de la BP elle doit assumer

Votre ancien assureur n'est nullement responsable. et ne remboursera pas les primes versées à tort vu la prescription de 2 ans en matière d'assurance